



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Commercialisation d'une pommade ophtalmique

Question écrite n° 8372

Texte de la question

Mme Christine Pirès Beaune attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les conséquences de l'arrêt annoncé de la commercialisation de la pommade ophtalmique à la vitamine A Dulcis, produit en laboratoire Abbvie, prévu pour le 30 juin 2025. Ce médicament, qui constitue aujourd'hui la seule pommade ophtalmologique à base de vitamine A remboursée et disponible sur le marché français, est utilisé par des milliers de patients souffrant de sécheresse oculaire sévère. Il représente souvent la seule solution tolérée et efficace pour soulager les symptômes et prévenir les complications liées à cette pathologie, qui affecte notamment des personnes âgées, des patients souffrant de maladies auto-immunes. L'absence d'alternative thérapeutique accessible et remboursée fait craindre une rupture de traitement des milliers de personnes, avec des conséquences notables sur leur santé visuelle et leur qualité de vie. Cette situation soulève également une inquiétude plus large quant à la gestion de la disponibilité des médicaments d'usage courant et à la sécurité de l'approvisionnement pharmaceutique. Elle lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures afin d'assurer la continuité de traitement pour les patients concernés notamment en anticipant une solution de remplacement ou encore en mettant en place un dispositif transitoire adapté.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pirès Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8372

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 juillet 2025